



Doc. 13742
21 avril 2015

La discrimination à l'encontre des personnes transgenres en Europe

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, paragraphe 6.2.1, supprimer les mots:

« , fondées sur l'autodétermination, »

Note explicative

Fonder le changement de genre sur l'autodétermination engendrerait un droit individuel de choisir son sexe légal. La plupart des pays d'Europe imposent certaines conditions dans le souci de protéger les personnes. Seuls le Danemark, l'Irlande, Malte et, dans une moindre mesure, la Suisse, la Suède et les Pays-Bas ne fixent pas de conditions.

Déposé par:

GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
ARDELEAN Ben-Oni, Roumanie, PPE/DC
CSENGER-ZALÁN Zsolt, Hongrie, PPE/DC
DJUROVIĆ Aleksandra, Serbie, PPE/DC
HOFFMANN Rózsa, Hongrie, PPE/DC
NÉMETH Zsolt, Hongrie, PPE/DC
NIKOLOSKI Aleksandar, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", PPE/DC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC

1. 2015 - Deuxième partie de session

